

Prévention

Port du masque

Masque chirurgical pour les professionnels de santé ou FFP2 si geste à risque d'aérosolisation. Masque chirurgical pour les patients.

Professionnels : (port en continu)

- Si la personne présente des symptômes respiratoires ou est positive au Covid
- Si la personne est contact Covid

Patients : en dehors de la chambre seulement si la personne est **symptomatique, Covid+ ou contact Covid**

Pour tous : si cluster ou dégradation de la situation régionale sur décision du directeur d'établissement

+

Hygiène des mains

**Aération/Ventilation
Distanciation**

Chambre seule

- Covid+ ou symptômes respiratoires
- Contact d'un cas
- Patient sévèrement immunodéprimé
- Patient nécessitant des manœuvres respiratoires à haut risque d'exposition aux aérosols pour le voisin de chambre

Vaccination

Au minimum 6 mois après infection ou injection

- 2 fois par an pour les patients ≥ 80 ans, résidents Ehpad USLD, immunodéprimés ou les patients à très haut risque de forme grave
- 1 fois par an à l'automne pour les autres patients et les professionnels de santé

Mesures pour un cas de Covid

Chez un professionnel

- Eviction à envisager si continuité des soins possible
- A défaut, masque chirurgical en continu, repas et pauses seul, renforcement hygiène des mains
- A maintenir pendant 14 jours (24 si immunodépression ou 10 si asymptomatique)

Chez un patient

Précautions complémentaires contact et gouttelettes (PCC+PCG) :

- A maintenir pendant 14 jours (24 si immunodépression ou 10 si asymptomatique)
- Repas en chambre
- Hygiène des mains et port du masque si sortie de chambre

Rééducation :

- A poursuivre en chambre pendant la durée des PCC+PCG
- Ou accès possible au plateau technique si patient seul ou avec d'autres cas Covid, sous réserve d'un bionettoyage, et une aération efficace entre 2 sessions
- Re-sensibiliser les rééducateurs aux mesures barrières

Visites :

A encadrer pendant la durée des PCC+PCG

En cas de cluster (= 3 cas patients et/ou professionnels en 7 jours)

Identification et dépistage des contacts

Personne contact = contact avec un cas Covid à moins de 2m et sans mesures de protection

Contact parmi les professionnels :

- Dépistages à J0 et entre J5 et J7
- Port du masque en continu
- Repas et pauses seul
- Pas d'éviction

Contact parmi les patients :

- Dépistages à J0 et entre J5 et J7
- Port du masque et hygiène des mains si sortie de chambre et pour l'accès au plateau technique
- Repas en chambre à privilégier
- Maintien des activités collectives et des visites si port du masque possible

Dépistages à renouveler de façon hebdomadaire tant que des nouveaux cas sont identifiés
Dépistage sans délai si présence de symptômes respiratoires

Mesures associées

Lors de la survenue d'un cluster intrahospitalier concernant un ou plusieurs services, envisager :

- Port du masque pour tous les professionnels, patients en dehors des chambres et visiteurs
- Suspension des activités collectives et de l'accès au plateau technique
- Suspension des visites sauf circonstances exceptionnelles
- Sectorisation des cas en l'absence de maîtrise de l'épidémie
- Arrêt des admissions en l'absence de maîtrise de l'épidémie ou en l'absence de sectorisation des cas
- Mise à jour de la couverture vaccinale selon les recommandations

Le cluster est considéré comme maîtrisé en l'absence de nouveaux cas pendant 7 jours et l'épisode clôturé après 14 jours.

Signalement

- Covid = maladie à déclaration obligatoire depuis le 1/07/2023 uniquement par les laboratoires de biologie médicale (dispositif LABOé-SI en cours de mise en place)
- eSIN : signalement des clusters nosocomiaux

Textes de référence :

SF2H. Note relative à la protection des patients et des professionnels en contexte Covid-19. Version du 8 mai 2023

HAS. Stratégie de vaccination contre la Covid-19. Anticipation des campagnes de vaccination en 2023. 23 février 2023

Décret n° 2023-550 du 30 juin 2023 complétant la liste des maladies faisant l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire